

INFO-MEMBRES N° 3 - JANVIER 1992**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 91 :**

Une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées à la MJC de Saint-Julien à l'occasion de l'assemblée générale de l'APAA.

La première partie fut consacrée aux rapports de l'année écoulée et à l'élection du comité. Dans le rapport de la présidente a été retracée l'évolution des gros dossiers, soit :

- *Le projet de construction des lycée et collège de St.-Julien* et son soit-disant corrolaire le péricentrique. La manifestation organisée au mois d'avril 1991, ainsi que les différentes prises de position des habitants, du commissaire-enquêteur ont-ils permis une réflexion des autorités? Peut-être, car le lycée est maintenu sur l'emplacement que défendait l'APAA. (Voir les toutes dernières nouvelles plus loin !)

- *La pollution de l'Aire.* L'usine de traitement de surface Technidur rejette encore du chrome bien que la quantité soit beaucoup plus faible à la suite de nos interventions au niveau des autorités suisses et françaises. C'est une première victoire importante.

Nous avons dû constater, hélas, deux pollutions au mazout provenant des cultures maraîchères suisses. Les riverains ont eu le bon réflexe en appelant directement le 118 à Genève. (NB. Pour la France : le 18)

- *Les pompages :* l'Aire a beaucoup souffert des pompages cet été, tant sur Suisse que sur France (voir plus loin "les agriculteurs nous pompent l'Aire").

- *Station d'épuration (STEP) de St.-Julien :* Le projet de raccordement se

heurte à un problème d'argent pour les autorités.. Pour l'APAA, il n'est toujours pas question de ce raccordement à la STEP d'Aire, qui ôterait toute eau en période d'étiage, tant qu'une étude n'est pas menée afin de combler le déficit hydrologique de la rivière. D'autre part, nous avons appris de source officielle que l'agrandissement de la STEP d'Aire actuellement saturée, n'est pas prévu avant l'an 2000...

- *Opération "Surveillons notre rivière" :*
Voir article un peu plus loin.

La deuxième partie fut animée par Monsieur Bernard MAGISSON, membre de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) qui a présenté les aspects juridiques de la protection des cours d'eaux. Les lois ne manquent pas, tant sur Suisse que sur France, pour préserver les rivières de toute agression. Pourtant ne sont-elles pas toutes polluées. Ce constat pourrait être extrêmement décourageant s'il n'y avait pas les nombreuses associations pour réagir!

L'assemblée générale tombant le même jour que l'action de la Chaîne du Bonheur pour la distribution d'eau potable et la construction de puits dans le Tiers-monde, un membre présent a proposé la participation de l'assemblée. Une collecte, faite pendant la soirée, a permis d'envoyer un bulletin de versement de 420 frs à cette organisation. (395 FF + 306 FrS, le tout arrondi par l'APAA).

A la mi-septembre, le problème de la pollution de l'Aire entre le Pont de Thairy et la STEP de Saint-Julien était totalement résolu ! En effet, il n'y avait plus la moindre goutte d'eau dans le lit de la rivière... L'Aire voyait en effet, en cette période de sécheresse, la totalité du peu d'eau qui lui restait détournée au profit de l'agriculture. Mais l'arme de ce hold-up fut promptement découverte : il s'agissait d'un barrage situé en amont du Pont de Thairy, près de "Intermarché"; celui-ci formait une retenue dont l'eau était pompée et envoyée dans un gigantesque bassin de stockage creusé non loin, à Ogny, pour les besoins (?) d'une association d'agriculteurs de Thairy.

Pourtant, cette association est tenue légalement de respecter un débit minimum, comme nous le confirme l'Ingénieur en Chef du Service "Forêts et Environnement" à Annecy. Elle ne peut pas non plus effectuer sans autorisation spéciale la vidange de la retenue ; or, des boues déposées sur les berges au niveau de celle-ci

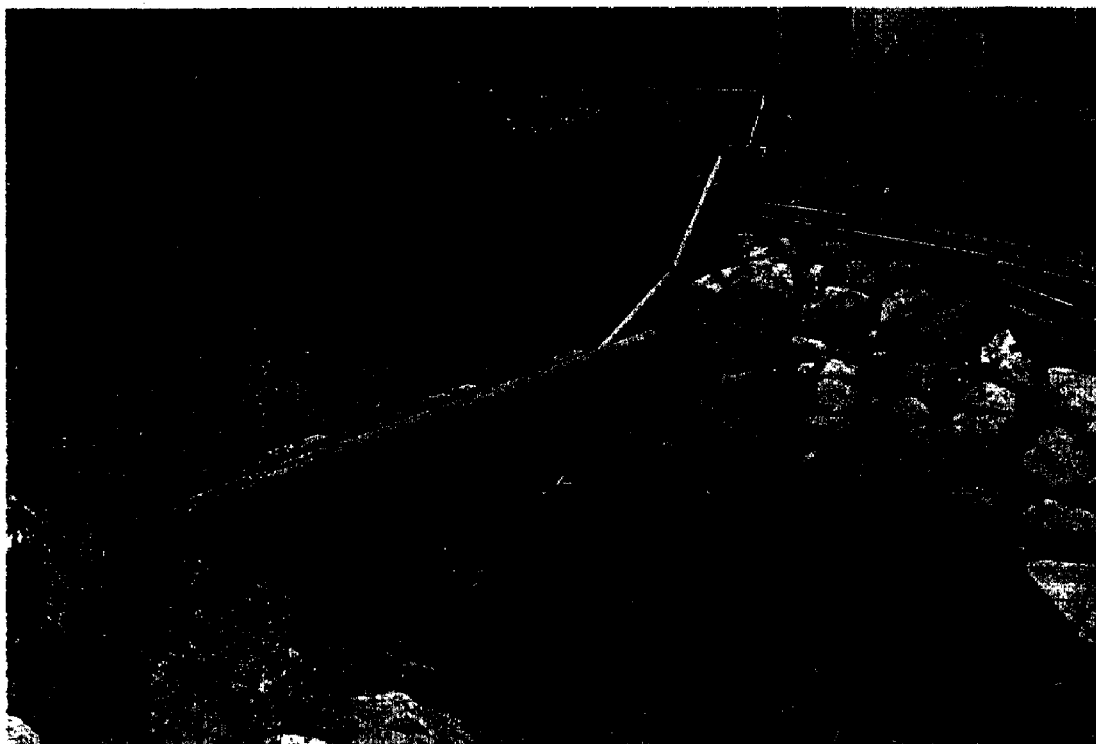
attestent qu'on a curé le fond de la rivière...

Bien entendu, l'APAA suit l'affaire et ne la lâchera pas. Mais il faut déjà compter avec la résistance des élus locaux !

Reste qu'à la même époque, en aval, l'Aire coulait sous les ponts suisses... Elle renaissait en effet - on n'ose pas dire "bel et bien" - grâce aux déversoirs de la STEP de Saint-Julien ! Ainsi, la totalité de l'eau qui s'écoulait sur sol genevois était constituée d'effluents, très mal épurés comme on le sait. Après avoir été asséchée, la rivière était ainsi transformée en égout à ciel ouvert !

Mais ce n'était certainement pas la première fois...

Alors pourquoi est-il nécessaire que de courageux idéalistes rognent sur leur temps de loisirs pour faire respecter les règlements; que font les Autorités ?! Pshht...il ne faut pas nuire à l'entente transfrontalière. Est-ce pour cela qu'à Genève, on vient de nommer à la tête du nouvel Office cantonal de l'environnement un ... économiste (vaudois !) ?



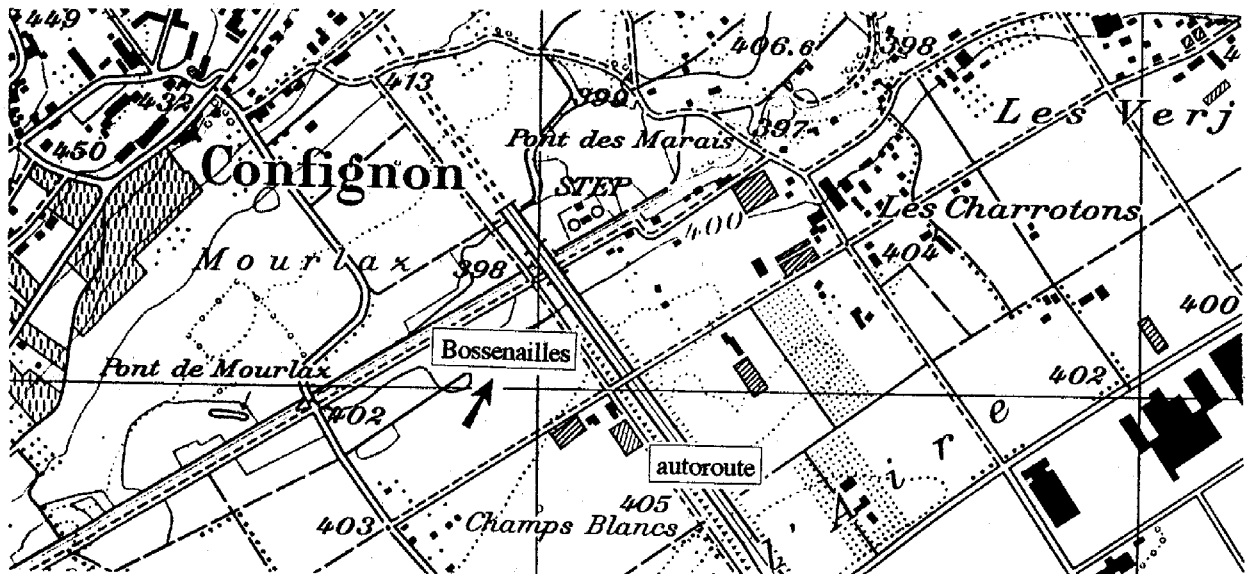
LES BOSSENAILLES, A NOUVEAU TERRE SAUVAGE ?

Après une bataille juridique entre la Commune de Confignon et le WWF-Genève, ce dernier a acquis la parcelle n° 10036 jouxtant une parcelle de l'Etat de Genève, toutes deux sises au lieu-dit "Les Bossenailles", sur la rive droite de l'Aire, juste en amont de l'autoroute. Afin d'en savoir plus, le comité de l'APAA a obtenu un entretien avec les responsables du projet WWF.

Il existe en fait deux variantes : l'une consisterait à créer une prairie maigre (prairie ne devant recevoir aucun engrais et n'étant fauchée qu'une seule fois par année); l'autre prévoit de creuser un plan d'eau

alimenté soit par l'eau de l'Aire, soit par les eaux de pluie. Cet étang pourrait être relié à un ancien méandre de l'Aire ainsi remis en eau. Mais compte tenu des nombreux problèmes posés, notamment ceux de la qualité de l'eau de l'Aire et de l'étanchéité du sol, il semble que l'on s'achemine plutôt vers le premier projet. Toutefois, rien n'est encore décidé...

Il va sans dire que l'APAA reste très attentive à la suite qui sera donnée à cette affaire et nous ne manquerons certainement pas d'en reparler dans ces colonnes.



SURVEILLONS NOTRE RIVIERE

L'opération "surveillons notre rivière" prendra fin vers mars-avril 1992.

Nous espérons pouvoir dresser une liste exhaustive de tous les ouvrages suspects (station de pompage), de tous les tuyaux et rejets divers. Un autre problème majeur pour l'Aire est son régime hydrologique. Quels nants ont un débit régulier ?

L'opération "surveillons notre rivière" ne se limite pas exclusivement aux personnes inscrites. Si par ha-

sard, lors d'un dimanche gris, l'envie d'une ballade vous prend, munissez-vous d'une carte et choisissez un nant sur France, (par exemple le Ternier en amont de Neydens, ou l'Arande près de Bardonnex). Prenez des bottes, une feuille, un crayon et un appareil de photo. Vos observations nous seront certainement utiles.

Enfin, si vous apprenez que des aménagements sont discutés ou prévus sur divers parcours, n'oubliez pas de nous le signaler.

LYCEE-COLLEGE A ST-JULIEN : PREMIER ROUND GAGNE POUR L'AIRE !

La fin de l'année a provoqué l'accélération des négociations qui ont abouti à un accord entre les propriétaires et la municipalité.

L'information, la mobilisation et la volonté des propriétaires qui n'admettent pas la mise à sac de leur domaine agricole et des rives de l'Aire ont permis que la situation, à fin décembre, pour ce qui concerne la rivière, se présente comme suit :

- Le projet de collège sur la parcelle est abandonné; il sera construit ailleurs à St-Julien.
- Seul le lycée et son gymnase (hall de gymnastique) seront construits sur la partie haute du domaine, le long de la route de Thairy et en partie sur des terrains en pente, côté sud. L'ensemble de la parcelle sera clôturé.
- La procédure d'expropriation qui touchait le domaine et toute la rive droite de l'Aire est annulée !
- L'accès du lycée ne se fera pas par les bords de l'Aire, via le péricentrique, mais par le haut (route de Thairy).
- Les propriétaires cèdent une emprise le long de l'Aire destinée à un cheminement piétonnier n'excédant pas 1m.50 de large.

En conclusion :

Les abords de l'Aire ne sont pas atteints pour l'instant. L'avis défavorable du commissaire-enquêteur au projet initial (une première sur le canton de St-Julien) a permis de sauver temporairement les rives de l'Aire. Le projet de péricentrique et son cortège de ponts devant desservir les écoles ne se justifie plus dans l'immédiat, les accès étant

modifiés à la demande du commissaire-enquêteur.



Cependant des menaces planent toujours et il faut rester attentif :

- Le péricentrique n'est pas enterré !
- La totalité du domaine a été promue en zone constructible, ce qui indique clairement le projet du maire de tenter de l'urbaniser à terme.
- Pour la construction du cheminement piétonnier, il faudra être entendu afin de faire des propositions respectant la rivière, les usagers et la nature environnante.

Espérons qu'à l'avenir, nous pourrions à nouveau, grâce au travail des associations, à l'information, et en jouant pleinement notre rôle de citoyen(ne), préserver l'Aire de toute autre atteinte.

COTISATIONS 91/92 :

Nous présentons nos excuses aux membres qui ont trouvé déplacé notre envoi de BV pour les cotisations de deux années; la maladie de notre trésorier est la cause du retard accumulé. D'autre part nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont joint un don à leur paiement !